

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À L'AUDIENCE PUBLIQUE
DU 9 JUILLET 2008 CONCERNANT
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE
À 315kv CHÉNIER-OUTAOUAIS**

253

P **NP**

DM2

Projet de construction d'une ligne à 315kV,
la ligne Chénier-Outaouais

Présentation des personnes :

Laurentides-Outaouais 6211-09-001

Odette Bélanger

Monique Robert

Maurice Kingsbury

Pierrette Magny

Michel Roy

Claude O'Sullivan

Sylvie Désormeaux

Sylvie Gauthier

Normand Boucher

Benoit O'Sullivan

Nous sommes des résidants du secteur Saint-Benoît à Mirabel. Nous vivons à 1km de l'actuel poste Chénier. Nos terrains ne seront pas directement touchés par l'agrandissement du poste Chénier ni par l'érection de la ligne, à l'exception de Claude O'Sullivan et Sylvie Désormeaux, toutefois, comme nous habitons à proximité du poste, nous subirons les conséquences de cette nouvelle ligne.

MÉMOIRE

1- Fonctionnement de la consultation

Dans un premier temps, nous voulons attirer votre attention sur le fonctionnement de la consultation dans le projet de la ligne Chénier-Outaouais.

Tout d'abord, une réunion d'information a été tenue à St- Augustin le 1^{er} avril 2008. Nous avions jusqu'au 26 avril pour demander une audience publique. Nous ne disposions donc pas de 45 jours pour déclencher ladite audience.

De plus, les documents relatifs au projet pouvaient être consultés à la bibliothèque de St- Janvier alors que les citoyens touchés par ce projet habitent majoritairement St- Benoît. Cette situation ajoutait une difficulté aux citoyens désireux de s'impliquer dans le projet.

Déjà à cette étape qui consistait à demander une audience publique, les délais trop courts et l'accès difficile aux documents en ont certainement découragé plusieurs.

Ensuite, dans la semaine du 23 juin, nous avons reçu un communiqué non daté nous invitant à présenter des mémoires à l'audience publique sur la ligne Chénier- Outaouais le 9 juillet 2008. Dans ce texte, on nous demandait d'informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission « dans la mesure du possible, deux semaines avant la deuxième partie de l'audience,

soit au plus tard **le mercredi 25 juin 2008** ». Ces derniers mots étaient écrits en caractère gras : on insistait donc sur la date du 25 juin 2008. Ce procédé a certainement découragé la participation de plusieurs personnes.

De plus, cette fois encore, les documents à consulter se retrouvaient à St-Janvier. Ce n'est que dans la semaine du 23 juin qu'ils ont été disponibles en permanence à St- Augustin et c'est par hasard que nous avons été informés de ce changement.

Nous croyons donc que les citoyens concernés ont été lésés dans leur droit de contester le projet Chénier- Outaouais.

2- Les inconvénients

Dans un deuxième temps, nous voulons attirer votre attention sur plusieurs inconvénients que nous devons subir si ce projet est réalisé.

Nous croyons que le but visé par ce projet est de générer des profits pour Hydro- Québec et pour le Québec. Or, les inconvénients subis pour générer ces profits vont s'additionner à ceux que nous vivons déjà puisque nous vivons à proximité du poste Chénier et des lignes électriques.

2.1 Bourdonnements

Nous sommes déjà dérangés par un bourdonnement qui varie d'intensité selon les journées et selon les activités du poste. Il nous semble évident que ce bourdonnement, s'il n'augmente pas en intensité comme on nous l'affirme, augmentera en durée puisque la demande sera plus grande.

2.2 Disjoncteurs

Nous sommes aussi inquiètes des bruits émis par l'activation et la désactivation des disjoncteurs. On nous assure que la nouvelle génération de disjoncteurs est plus silencieuse, toutefois, comme les anciens disjoncteurs risquent d'être utilisés plus souvent, nous subissons certainement une augmentation du bruit.

2.3 Pollution visuelle le jour

Nous avons choisi de vivre à la campagne, dans un environnement rural. Nous avons toléré au cours des années certains impacts visuels liés au poste Chénier, dont la présence d'une quantité importante de pylônes. Nous considérons que nous avons déjà fait notre part et que la beauté du paysage est déjà assez hypothéquée. De ce fait, nous refusons l'ajout de pylônes et d'équipements supplémentaires.

2.4 Pollution visuelle la nuit

Nous sommes aussi dérangés la nuit par la lumière intense qui provient du poste Chénier. Nous avons l'impression qu'il n'y a pas de nuit. De plus, à cause de l'éclairage, notre œil est attiré par les installations du poste qui, disons-le, la nuit, présentent une vision d'horreur : c'est un enchevêtrement de fils, d'immenses ressorts, de structures métalliques.

Cet éclairage génère donc une pollution lumineuse qui nous empêche de voir la beauté d'un ciel étoilé. Des astrophysiciens ont dénoncé ce type de

pollution et ont incité des villes et des municipalités à modifier leur réglementation pour corriger la situation.

2.5 Présence de champs magnétiques

Les conséquences sur la santé reliées à la présence de champs magnétiques ne sont pas encore très bien connues. Or, nous craignons qu'une augmentation des champs magnétiques n'entraîne des conséquences sur notre santé ainsi que sur celle des animaux.

2.6 Inconvénients durant la construction

Nous ne pouvons passer sous silence tous les inconvénients que nous aurons à subir durant la mise en place du projet. Hydro- Québec nous affirme que ces inconvénients seront minimisés. Cependant, nous sommes conscients qu'il y aura une circulation importante de véhicules lourds, avec le bruit, la poussière et le danger que leur présence implique.

Conclusions

Considérant que des échéanciers trop courts nous ont empêchés de prendre pleinement connaissance des tenants et des aboutissants du projet;

Considérant que les bourdonnements et les arrêts et départs fréquents des disjoncteurs seront amplifiés en durée et en fréquence par l'augmentation des installations au poste Chénier;

Considérant que le paysage sera encore plus altéré par l'ajout de pylônes et d'éclairage;

Considérant le manque de connaissances relativement au danger des champs magnétiques;

Considérant les impacts majeurs dus à la construction;

NOUS REJETONS CE PROJET.

Nous considérons également que les installations actuelles devraient être modifiées pour améliorer la qualité de vie de la population qui vit présentement à proximité du poste Chénier.

À ce titre, nous recommandons que les disjoncteurs actuels soient immédiatement changés par des disjoncteurs plus silencieux.

Nous recommandons aussi que l'éclairage ne soit utilisé qu'au besoin et, le cas échéant, qu'il soit orienté vers le sol plutôt que vers le ciel.